

Le crime et la mesure

Mesurer la délinquance et évaluer les politiques de sécurité et de prévention

Renée Zauberman, Philippe Robert¹

Le programme dont nous allons maintenant rendre compte tourne essentiellement autour de problèmes de mesure, singulièrement de méthodes de mesure.

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, en effet, les sciences sociales ont, entre autres, mis à la disposition de l'étude du crime de nouveaux et puissants instruments de connaissance axés autour d'une préoccupation de mesure.

Or, depuis que la délinquance a commencé à émerger comme problème social - soit dans l'Etat protolibéral anglais soit dans certaines monarchies éclairées du Continent à l'extrême-fin du XVIII^e siècle, plus encore dans les Etats libéraux européens du XIX^e - sa mesure a toujours représenté un angle d'approche privilégié.

Seulement, pendant un siècle et demi, la mesure de la délinquance est restée prisonnière des comptages d'activité des différentes agences pénales, des tribunaux, du ministère public, des prisons, plus tard de la police.

Ce n'est pas que cette assimilation n'ait pas, depuis Quételet, suscité méfiances et interrogations, mais on ne possédait pas d'alternative. Le mieux qu'on avait inventé consistait à privilégier les comptages les plus en amont possible du processus pénal, donc en pratique des statistiques de police.

La nouveauté de la deuxième partie du XX^e siècle tient dans l'invention de démarches qui font l'économie de cette sujétion institutionnelle en recourant à des enquêtes en population générale.

Mais, une fois la mesure de la délinquance libérée du monopole des comptages institutionnels, voici que les politiques publiques peuvent devenir elles-même l'objet d'une mesure.

Du coup, notre examen de questions de mesure va se déployer dans deux directions :

- d'une part – et avant tout – mesurer un problème de société, la délinquance ;
- d'autre part mesurer la performance des politiques publiques qui prétendent gérer ce problème de société.

Lors des séminaires de préparation de l'action coordonnée, nous avons constaté que ces démarches avaient pénétré très inégalement la zone européenne, que le nombre de spécialistes confirmés était restreint, que l'usage de ces outils semblait plus ou moins pertinent.

Ce sont ces constatations qui nous avaient conduits à inscrire un tel programme dans l'action coordonnée.

Du côté de la mesure de la délinquance, nous avons retenu trois thèmes

- la pratique et l'usage des enquêtes sur la victimation et l'insécurité,
- la pratique et l'usage des enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées,
- enfin – sujet moins exploré – la comparaison entre les résultats de ces enquêtes en population générale et les mesures traditionnelles de la délinquance reposant sur les comptages d'activité des institutions pénales.

¹ Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP/CNRS, Université de Versailles Saint Quentin, ministère de la Justice).

Du côté de la mesure de la performance des politiques publiques dédiées à la gestion de la délinquance, où la matière est moins développée, nous avons abordé

- l'évaluation des politiques de sécurité et de prévention.

Outre qu'ils obligent à aborder des questions scientifiques difficiles, les thèmes retenus ne sont pas sans retombées dans le monde des décideurs et des praticiens : ils peuvent leur fournir des outils d'aide à la décision.

Pour tenir compte de ce caractère biface, le groupe d'animation du programme comprenait aussi un collègue de l'U. Barcelona qui possède également une expérience gestionnaire², et deux organismes situés à l'interface entre le monde savant et celui de la pratique, le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU) et *Città sicure* de la *Regione Emilia-Romagna*.

Composition du groupe d'animation

Philippe Robert, CESDIP
Renée Zauberman, CESDIP
Amadeu Recasens i Brunet, U. Barcelona
Michel Marcus, FESU
Rossella Selmini, *Città sicure* e U. Macerata

Ce groupe d'animation a mis au point une démarche en six phases qui a ensuite été utilisée pour chacun des quatre thèmes retenus dans le programme.

Démarche en six phases

- Phase 1 : élaboration d'une grille de rapport, choix d'un rapporteur général chargé de synthétiser les informations recueillies et de rapporteurs - une demi-douzaine par thème - chargés de dresser l'état des savoirs et des usages dans différents pays européens.
- Phase 2 : rédaction par chaque rapporteur d'un bilan concernant le pays ou la zone dont il est chargé, et circulation de ces documents.
- Phase 3 : présentation des rapports et discussion au cours d'un séminaire³ réunissant les promoteurs de l'axe, le rapporteur général et les rapporteurs.
- Phase 4 : rédaction par le rapporteur général d'une synthèse des rapports et des débats.
- Phase 5 : validation de ce document par les promoteurs du programme et diffusion sous forme d'un fascicule de 50 pages en anglais et en français.
- Phase 6 : publication de toutes les contributions en deux volumes, l'un en anglais, l'autre en français, tous deux dirigés par un membre du groupe de pilotage.

Les plus grandes difficultés ont concerné le choix des rapporteurs : d'une part, les crédits disponibles ne nous permettaient pas une couverture exhaustive, d'autre part, les spécialistes – qui sont souvent peu nombreux – n'étaient pas toujours disponibles. Nous avons donc cherché à représenter une diversité de situations au sein de la zone Europe plutôt que de viser une exhaustivité hors de nos moyens et peut-être de nos objectifs. Néanmoins, il serait certainement intéressant de remettre l'ouvrage sur le métier avec des crédits plus vastes et un calendrier moins serré pour établir des bilans européens plus complets.

Il n'a pas non plus été facile de boucler un programme aussi vaste dans le temps limité de l'action coordonnée, surtout avec des ambitions éditoriales assez étendues.

Au total, cependant, nous sommes parvenus à réaliser le programme et à donner à ses résultats une diffusion diversifiée en combinant trois sortes de produits

Quatre lettres d'information en anglais et autant en français destinées à donner un sommaire rapide sur chaque séminaire du programme tant aux participants de CRIMPREV qu'à tous ceux qui viennent consulter son site (www.crimprev.eu).

² Pour avoir dirigé une école de police et occupé des postes de direction administrative tant à l'*Estado central* espagnol qu'à la *Generalitat de Catalunya*.

³ Les séminaires du programme se sont tenus à Barcelone, Bologne et Paris.

Quatre brochures bilingues (anglais et français) contenant, en quelque cinquante pages pour chaque langue, une synthèse compréhensive de chaque séminaire et largement diffusées par le Forum européen pour la sécurité urbaine principalement parmi les décideurs et les praticiens.

Quatre ouvrages en anglais et autant en français réunissant tout le matériel de chaque séminaire et destinées d'abord aux scientifiques et à leurs étudiants, mais aussi aux décideurs, praticiens et journalistes recherchant une information plus complète que celle fournie par les brochures ou les lettres d'information.

Publications

Quatre **lettres d'information** en anglais et autant en français qui figurent sur le site de l'action coordonnée
Robert Ph., Zauberman R., Recasens i Brunet A., Rodriguez Basanta A., 2007, *Les enquêtes sur la victimation et l'insécurité en Europe*, n°5

Robert Ph., Zauberman R., Recasens i Brunet A., Rodriguez Basanta A., 2008, *Surveys on Victimisation and Insecurity in Europe*, n°5bis

Aebi M.F., 2008, *Aperçu de la situation des enquêtes de délinquance autoportée en Europe*, n°9

Aebi M.F., *An Overview of Self Reported Delinquency Surveys in Europe*, n°9bis

Van Dijk J., 2008, *Confrontation des données d'enquêtes sur la criminalité en population générale avec les statistiques de police sur les délits enregistrés*, n°17

Van Dijk J., 2008, *Comparing Crime Data Based on General Population Surveys with Police Figures of Recorded Crimes*, n°17bis

Robert Ph., *L'évaluation des politiques de prévention et de sécurité en Europe*

Robert Ph., 2009, *Evaluating Safety and Crime Prevention Policies*.

Quatre **brochures bilingues** d'une cinquantaine de pages chacune reprenant les synthèses opérées par les rapporteurs généraux sur chacun des thèmes

Zauberman R., 2008, *Surveys on Victimisation and Insecurity in Europe/ Les enquêtes sur la victimation et l'insécurité en Europe*, Paris, Forum européen pour la sécurité urbaine.

Aebi M.F., 2009, *Self-Reported Delinquency surveys in Europe/ Enquêtes de délinquance autoportée en Europe*, Paris, Forum européen pour la sécurité urbaine.

Robert Ph., 2009, *Evaluation of Safety and Crime Prevention Policies in Europe/ L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention en Europe*, Paris, Forum européen pour la sécurité urbaine.

Van Dijk J., 2009, *Approximating the Truth about Crime; Comparing crime data based on general population surveys with police figures of recorded crimes/ Approcher la vérité sur la délinquance: comparer les données d'enquêtes aux statistiques policières*, Paris, Forum européen pour la sécurité urbaine.

Quatre **ouvrages** en anglais et quatre en français donnant l'intégralité du matériel réuni sur chaque thème, rapports nationaux et rapport général

Zauberman R., Ed., 2008, *Victimisation and Insecurity in Europe; A Review of Surveys and their Use*, Brussels, VUBPress.

Zauberman R., Dir., 2008, *Victimisation et insécurité en Europe; un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan

Zauberman R., Ed., 2009, *Self Reported Crime and Deviance Studies in Europe ; Current State of Knowledge and Review of Use*, Brussels, VUBPress.

Zauberman R., Dir., 2009, *Les enquêtes de délinquance et de déviance autoportées en Europe ; Etat des savoirs et bilan des usages*, Paris, L'Harmattan.

Robert Ph., Ed., 2009, *Evaluating Safety and Crime Prevention Policies in Europe*, Brussels, VUBPress

Robert Ph., Dir., 2009, *L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention en Europe*, Paris, L'Harmattan

Robert Ph., Ed., 2009, *Comparing Crime Data in Europe; Official Crime Statistics and Survey Based Data*, Brussels, VUBPress.

Robert Ph., Dir., 2009, *Mesurer la délinquance en Europe : comparer statistiques officielles et enquêtes*, Paris, L'Harmattan.

I. Mesurer la délinquance

Quand le problème de la mesure de la délinquance a commencé à émerger, on l'a traduit spontanément en termes de comptage de l'activité des tribunaux. Au début, on ne disposait que d'une statistique des condamnations et seulement pour les affaires les plus importantes ; puis on est parvenu à recenser toutes les condamnations pénales avant d'y ajouter des dénombrements des décisions de poursuite du ministère public et de l'activité des organes d'exécution des peines (essentiellement des prisons) ; au XX^{ème} siècle, enfin, on a pu mesurer les enregistrements opérés

par les services de police. Au fur et à mesure de cette diversification, la mesure de la délinquance est passée de la statistique judiciaire à celle de police. Ces glissements d'une statistique à l'autre traduisent les luttes entre professions pour l'hégémonie dans le champ pénal. Mais, pendant tout ce temps, le principe du comptage est resté le même : on mesurait la délinquance par l'activité des professionnels des institutions pénales.

À partir de la décennie 1960, la controverse sur la façon de mesurer la délinquance a fait surface avec d'autant plus d'acuité que surgissait le débat sur la peur du crime et l'insécurité, c'est-à-dire finalement sur la capacité des institutions pénales à faire face aux attentes de sécurité des citoyens. Tant que les réponses institutionnelles paraissaient adaptées aux problèmes sociaux, on se satisfaisait aisément de mesurer ceux-ci à l'aune de celles-là ; mais quand les institutions ont paru perdre la main, alors le besoin s'est fait crucial de trouver d'autres mesures des problèmes sociaux que les comptages d'activité des institutions.

Dans le même temps, les sociologies constructionnistes⁴ insistaient sur ce qui crevait pourtant les yeux sans qu'on s'y soit beaucoup attardé jusqu'alors : les statistiques des institutions pénales sont des comptages de leurs activités ; elles peuvent servir essentiellement à analyser l'action de ces organisations et de leurs agents. Quant à les utiliser pour dénombrer les situations susceptibles d'une qualification pénale, ce ne peut être qu'à titre de variable *proxy* dont il faut, à chaque fois, vérifier empiriquement la représentativité.

La situation s'est radicalement modifiée avec l'invention, dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle d'une diversité de comptages extrainstitutionnels.

Déjà on avait vu apparaître à la fin des années quarante des enquêtes de délinquance autoreportée consistant à interroger les membres d'un échantillon sur les infractions qu'ils avaient pu commettre dans un certain laps de temps. Cette démarche s'est surtout appliquée à la délinquance juvénile. Après un début brillant, quoique cantonné à un petit nombre de pays, elle a subi une certaine éclipse due à la mobilisation des énergies autour de la méthode alternative des enquêtes de victimation ; mais elle connaît maintenant un remarquable renouveau avec des percées dans le domaine de la consommation de produits prohibés et dans celui de la violence scolaire.

Toutefois, le changement le plus profond est intervenu à la suite de l'invention des enquêtes de victimation.

Nous avons donc consacré deux ateliers à chacune de ces démarches d'enquête puis un troisième au problème épineux de la comparaison entre données d'enquête et statistiques traditionnelles

Chaque donnée a en effet ses propres limites. Mesure de l'activité répressive, la statistique officielle n'est pas automatiquement pour autant la bonne mesure de la criminalité. Assez performante pour la délinquance juvénile ou la consommation de cannabis, l'étude de délinquance autoreportée est difficilement utilisable pour la délinquance économique et financière ou le crime organisé. Quant à l'enquête de victimation, elle ne convient pas aux infractions sans victime directe ni à celles qui font disparaître la victime, comme l'homicide réussi, ni à celles qui supposent une participation ou une complicité de la part de la victime, ni à celles dont la définition est trop complexe pour une enquête en population générale. Elle est en revanche adaptée aux violences non mortelles, aux vols, aux cambriolages, aux dégradations contre les biens des particuliers. On a progressivement réalisé que la meilleure posture pour mesurer la délinquance consistait à confronter le plus grand nombre possible de données pour opérer une sorte de triangulation.

C'est que chacune constitue le résultat d'une opération de désignation par un acteur différent : dans l'enquête de délinquance autoreportée, l'auteur assigne un caractère délinquant à certains de ses comportements ; dans celle de victimation, la victime désigne comme délits certaines de ses mésaventures ; dans la statistique policière, le policier soupçonne que certains faits portés à sa connaissance ou encore découverts par sa propre initiative peuvent constituer des

⁴ L'article des ethnométhodologues Cicourel et Kitsuse (1963) constitue le texte *princeps*.

infractions et qu'il doit donc les soumettre à l'appréciation du juge. Ce dernier est seul investi du pouvoir constitutionnel de décider - selon certaines formes - si une situation concrète correspond aux prescriptions abstraites de la loi pénale, mais tous ceux - professionnels ou laïcs - qui contribuent à lui soumettre des cas procèdent à des jugements provisoires de type *il me semble qu'il y a là un délit*. Statistiques administratives et enquêtes rendent compte de ces processus de désignation, tous partiels : il n'existe aucune *vue de Sirius* permettant de se satisfaire d'une seule source.

Au delà de ces perspectives de comptages comparés, les grandes enquêtes font émerger des aspects que les données institutionnelles décrivaient mal, voire ignoraient complètement : le périmètre des populations atteintes et notamment la concentration des risques sur certains territoires ou sur certains profils sociaux, la diversité des attentes vis à vis des institutions, comme des manières de vivre et de gérer un même risque... Bref, en allant à la recherche de modes de comptage alternatifs, on découvre en prime toute une face cachée de l'étude du crime. De leur côté, les données administratives - partiellement libérées du soin de mesurer la délinquance - s'avèrent de précieux outils d'étude des processus pénaux... et de la manière dont ils 'construisent' concrètement le crime ou plutôt le criminel.

1. Les enquêtes de victimation

Au cours de la décennie 1960, une Commission présidentielle d'enquête sur le crime s'est interrogée dans les années soixante sur la possibilité de trouver des comptages de la délinquance plus performants que les statistiques policières⁵. C'est alors que Al. Biderman, d'un côté, Al. Reiss Jr et Ph. Ennis, de l'autre, ont inventé l'enquête de victimation (*victimization survey*) consistant à interroger les membres d'un échantillon sur les victimations qu'ils auraient pu subir au cours d'une certaine période⁶. Sa fortune a été ensuite extraordinaire. Aucune autre sorte de recherche sur le crime n'a mobilisé, et de manière durable, autant de spécialistes, de crédits et d'ingéniosité méthodologique. Pour la première fois, la science du crime construisait à grande échelle des bases de données autonomes. Routinisée aux États-Unis depuis les années 1970, aux Pays-Bas, en Angleterre et Galles et dans certains pays scandinaves une décennie plus tard, la production d'enquêtes de victimation s'est aussi intensifiée, à une cadence moins systématique néanmoins, au Canada, en Suisse, en France, en Espagne (à Barcelone notamment)... Il existe également, depuis la fin des années 1980, un ambitieux programme d'enquêtes internationales de victimation lancé par Jan Van Dijk, Patricia Mayhew et Martin Killias⁷. Cette sorte d'enquête n'est pas utilisée seulement au niveau national ou supranational. La tendance à la localisation des politiques publiques de sécurité conduit encore à les mettre en œuvre à des paliers plus locaux.

Dédié à ces enquêtes, notre premier atelier s'est tenu à Barcelone en mars 2007. Il réunissait, outre quelques observateurs,

Membres de l'atelier sur les enquêtes de victimation

Mike Hough (*King's College, London*) pour le Royaume-Uni,
Lieven Pauwels (*Universiteit Gent*) et Stefaan Pleysier (*Expertisecentrum Maatschappelijke Veiligheid KATHO University College* associé à la *Katholieke Universiteit Leuven*) pour la Belgique et les Pays-Bas,
Joachim Obergfell-Fuchs (*Justizvollzugsschule Baden-Württemberg*), pour la République fédérale d'Allemagne,
Amadeu Recasens i Brunet (*U. Barcelona*) et Anabel Rodriguez Basanta, pour l'Espagne et le Portugal,
Giovanni Sacchini (*Citta sicura, Bologna*) et Rossella Selmini (*Città sicura e U. degli studi di Macerata*), pour l'Italie,

⁵ President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice (1967).

⁶ Cantor, Lynch (2000) ; Rand (2007).

⁷ Van Dijk, Mayhew, Killias, 1990 ; Van Dijk, Mayhew, 1992 ; del Frate, Zvecic, Van Dijk, 1993 ; Mayhew, Van Dijk, 1997 ; Van Kesteren, Mayhew, Nieuwberta, 2000, van Dijk *et al.*, 2007.

Philippe Robert (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales – CESDIP – CNRS, U. Versailles Saint Quentin, ministère de la Justice), pour la France,
Renée Zauberman (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales – CESDIP – CNRS, U. Versailles Saint Quentin, ministère de la Justice) comme rapporteure générale,
Michel Marcus (Forum européen pour la sécurité urbain),

La pratique des enquêtes sur la victimation et l'insécurité n'est pas du tout homogène en Europe de l'Ouest ; elle varie, au contraire, considérablement, d'un pays à l'autre, en quantité mais aussi en qualité. Quand bien même il existe de telles enquêtes, l'usage que l'on en fait montre aussi des différences considérables d'un cas à l'autre. Il y a donc une utilité à comparer, à ces deux points de vue, la situation dans un certain nombre de pays européens. Nous ne pouvions pas les retenir tous et tous ne présentent pas le même intérêt pour le sujet étudié. Nous cherchions par ailleurs des situations contrastées par rapport au recours aux enquêtes sur la victimation et l'insécurité. Nous voulions aussi retenir une gamme de pays correspondant à différentes traditions juridiques et institutionnelles. Nous avons finalement retenu le bloc des pays fondateurs de la CEE à quoi l'on a ajouté l'Angleterre et Galles – où le recours à ces enquêtes est ancien et très développé – et les pays ibériques. Les huit pays examinés forment un ensemble d'un seul tenant qui représente 62% de la population de l'Union dans son format actuel. Ils représentent aussi les quatre-cinquièmes des (dix) pays dont des centres de recherche participent à l'action coordonnée. Nous regrettons seulement de n'avoir pas réussi à introduire dans cette gamme de pays au moins une nation scandinave en raison du développement ancien des enquêtes de victimation dans certaines d'entre elles, ainsi en Suède.

Que retenir, en bref, des travaux de ce séminaire ?

En un quart de siècle, les enquêtes sur la victimation et l'insécurité se sont développées de manière importante mais très irrégulière selon les pays. En outre, entre enquêtes générales et campagnes à thématiques particulières, entre enquêtes internationales, nationales et dispositifs régionaux ou locaux, entre enquêtes couvrant à la fois les victimations et l'insécurité et sondages concernant seulement ce dernier, la gamme est finalement très diversifiée.

On recommande de ce point de vue une large diffusion parmi les utilisateurs de la palette des travaux existants.

Si l'on est tout près, par ailleurs, de disposer d'une liste à peu près standard de victimations étudiées, il en va bien différemment pour l'étude du sentiment d'insécurité : ici, les protocoles utilisés sont peu standardisés et ils se heurtent très souvent à de sérieuses critiques. Surtout il est peu tenu compte dans la pratique de ces sondages des apports considérables de la recherche la plus récente sur ce thème, dans quelques pays européens notamment en Angleterre au cours de la dernière décennie. Non seulement, ces travaux ont révisé les conclusions que l'on pouvait tirer des enquêtes existantes et retravaillé les concepts utilisés – ainsi celui de peur – mais encore ils ont mis au point des instructions précises sur la construction des questionnaires d'enquête.

On recommande un sérieux effort de standardisation des protocoles, notamment en ce qui concerne l'insécurité.

La solidité des enquêtes dépend pour beaucoup et de la taille de l'échantillon – bon nombre sont insuffisants pour fournir des intervalles de confiance assez resserrés – et de la stabilité de l'instrument. Sans cette dernière, il est difficile de savoir si un changement dans les résultats décrit une modification de la situation réelle et s'il est seulement l'artefact d'une modification non contrôlée de l'instrument.

Même si ces problèmes étaient réglés, restent que de sérieuses menaces planent sur l'avenir de ces enquêtes avec la croissance des taux de non-réponses que l'on peut endiguer seulement au prix de surcroûts de coûts.

On recommande de porter une attention sérieuse aux problèmes de taille d'échantillon, de modalités de passation et surtout de stabilité des protocoles utilisés, ainsi qu'un examen

systématique des problèmes nouveaux comme le taux de non-réponses ou l'augmentation du nombre de ménages sans abonnement téléphonique fixe.

Pas si nombreux sont finalement les pays où ces enquêtes sont intégrées dans un dispositif d'aide à la décision et d'évaluation. Plusieurs ne savent les considérer que comme le partenaire junior des traditionnelles statistiques policières. Enfin, bon nombre de gouvernements nationaux, régionaux ou locaux peinent à prendre réellement en compte les investigations qu'ils ont pourtant commanditées.

On recommande que des structures transversales de discussions permettent aux responsables des différents paliers de gouvernement d'améliorer l'utilisation de ces enquêtes.

Reste que ce matériau – quand il est de qualité suffisante – peut fournir la substance à un grand nombre de travaux scientifiques susceptibles de renouveler profondément la connaissance du crime. Et le développement de telles recherches – au delà de ce qui existe actuellement même dans les pays bien dotés – est nécessaire pour éviter les mésinterprétations dans l'usage de ces enquêtes et même pour faire progresser leur qualité. On a réuni ci-après, sans souci d'exhaustivité, quelques exemples de recherches réalisées à partir de l'analyse secondaire de données d'enquête.

Exemples de recherches réalisées à partir de l'analyse secondaire de données d'enquêtes

On peut relever d'abord des travaux **méthodologiques**. Ainsi l'analyse par Gabry Vanderveen (2006) des indicateurs d'insécurité et de leur signification tout comme celle de Jonathan Jackson (2005) sur la validation de nouvelles mesures de l'insécurité. Lieven Pauwels et Stefaan Pleysier (2005) ont étudié la validité transculturelle des mesures de l'insécurité. Stefaan Pleysier, Lieven Pauwels, Geert Vervaeke, Johan Goethals (2005) ont analysé l'invariance des estimations dans des enquêtes sur l'insécurité qui utilisent des instruments complexes comme les analyses factorielles ou les échelles. Helmut Kury (1994⁸) a étudié l'impact de la formulation des questions dans les enquêtes. Rainer Schnell & Frauke Kreuter (2000) ont analysé des cas où des enquêtes très semblables produisent pourtant des résultats différents. Philippe Robert *et al.* (2008) ont étudié les problèmes de mise en série des données sur la victimation.

D'autres recherches se sont concentrées sur les **victimations et les victimes**. Robert J. Sampson et Byron W. Groves (1989) tout comme Nicolas Herpin et Hugues Lagrange (2005), ainsi que Tim Hope (2007) ont analysé la distribution sociale et territoriale de la victimation et de l'insécurité. Goudriaan *et al.* (2006) ont étudié la liaison entre caractéristiques socio-économiques du quartier et comportement de renvoi. Egon Stephan (1976) tout comme Hans-Dieter Schwind & *al.* (1975, 2001) ont utilisé des enquêtes allemandes de victimation pour tester la théorie de la désorganisation sociale. Johan Van Wilsem (2003) a procédé à une analyse multi-niveaux (individu, quartier, ville, pays) des effets du contexte sur la victimation. Les recherches de Ken Pease (1993, 1998) ont conduit à 'découvrir' réellement le relief de la victimation à répétition. Renée Zauberman, Philippe Robert, Marie-Lys Pottier (2004) sont parvenus à construire des profils de victimes et de victimation en combinant circonstances de l'incident, manières de le vivre et façons d'y réagir.

Certaines ont porté plutôt sur **l'insécurité**. Karin Wittebrood (2001) a réalisé une analyse multiniveaux du sentiment d'insécurité dans les pays industrialisés ; Philippe Robert et Marie-Lys Pottier (2004) ont analysé l'évolution des préoccupations sécuritaires des classes moyennes françaises à la fin des années 1990. Ditton & Farrall (2007) ont dressé un bilan des conséquences à tirer de la vague récente de recherches britanniques sur la peur du crime et Helmut Kury (2008) a édité un éventail de recherches sur l'insécurité.

On peut citer encore des recherches concernant la **police**. Wesley Skogan (1994, 2007) a étudié les contacts police-public et l'évaluation des performances policières, à partir des résultats du BCS ; de même Philippe Robert, Renée Zauberman et Marie-Lys Pottier (2003) ont analysé, à partir des enquêtes en Île-de-France, le renvoi des victimes à la police sous l'angle d'une confrontation entre professionnel et profane ;

Quelques recherches ont concerné plutôt les **attitudes vis-à-vis de la justice**. Mike Hough and Julian Roberts (2007) ont étudié, à partir du BCS, la confiance que lui accordent les citoyens et les attitudes envers le choix de la peine (*sentencing*).

Finalement, à l'occasion de l'anniversaire du BCVS, Hough & Maxfield (2007) ont réuni un large bilan des recherches autorisées par les enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

⁸ Voy. aussi Kury & *al.*, 2000.

Si cette production scientifique reste, malgré tout, insuffisamment fournie, c'est d'abord en raison du trop petit nombre de chercheurs quantitativistes capables à la fois de maîtriser la littérature scientifique pertinente et de travailler compétemment sur ce type de données.

On recommande de donner une priorité au développement des recherches de haut niveau sur les enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

2. Les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées

Le deuxième atelier s'est déroulé à Paris en janvier 2008. Il a réuni

Membres de l'atelier sur les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportée

Lieven Pauwels (Universiteit Gent) & Stefaan Pleysier (Expertisecentrum Maatschappelijke Veiligheid KATHO University College associé à la Katholieke Universiteit Leuven) pour les Pays-Bas et la Belgique,
Janne Kivivuori (Oikeuspoliittinen tutkimuslaitos, Helsinki) pour la Finlande,
Susan McVie (University of Edinburgh) pour la Grande-Bretagne et l'Irlande,
Cécile Carra (Institut universitaire de formation des maîtres du Nord-Pas-de-Calais, Université d'Artois et centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP) pour la France,
Thomas Görden (Deutsche Hochschule der Polizei, Münster) & Susan Rabold (Kriminologisches Forschungsinstitut Niedersachsen) pour la République fédérale d'Allemagne,
Simona Traverso, Giada Cartocci, Giovanni Battista Traverso (Università degli studi di Siena) pour l'Italie,
Lina Andersson (Stockholms Universitet) pour la Suède,
Marcelo Aebi (Université de Lausanne) comme rapporteur général,
Renée Zauberman & Philippe Robert (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales – CESDIP – CNRS, Université de Versailles Saint Quentin, ministère de la Justice), Amadeu Recasens i Brunet (Universidad central de Barcelona), Rossella Selmini (Città sicure, Università degli studi di Macerata), Michel Marcus (Forum européen pour la sécurité urbaine - FESU) pour le groupe de pilotage.

Cette fois, le nombre de pays concernés est plus élevé que pour l'atelier précédent. Il englobe la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique, la France, l'Italie, les quatre nations de la Grande-Bretagne (Angleterre, Pays de Galles, Ecosse, Irlande du Nord), l'Irlande, mais aussi la Finlande et la Suède.

Que peut-on en retenir en bref de ce séminaire ?

Si la démarche remonte aux travaux de Porterfield dans les années 1940, elle a franchi une étape avec l'article de Nye et Short de 1957 qui présente la première échelle de délinquance de Guttman élaborée à partir d'une enquête de délinquance autoreportée. Elle s'est développée dans certains pays scandinaves – Finlande et Suède - autour de l'année 1960, puis au Royaume-Uni avec le lancement en 1961 du *Cambridge Study in Delinquent Development*. Jusqu'au milieu des années 1970, elle a continué à s'étendre en Europe du Nord. Puis elle a connu un relatif retrait jusqu'au début de la décennie 1990, époque où toutes les énergies compétentes ont été centrées sur la mise en place et la montée en puissance des enquêtes de victimation. Dans une dernière période, avec la montée des mobilisations politiques contre la délinquance juvénile, les enquêtes de délinquance et de déviance autoreportées ont connu une remarquable efflorescence.

Principalement adaptées à la mesure de la délinquance juvénile – avec cependant une difficulté à atteindre les (rares) infractions vraiment sérieuses et une tendance à se concentrer sur les cas plus banaux, voire mineurs, et sur des déviances non incriminées pénalement – elles ont montré une remarquable capacité à explorer le domaine de la consommation de produits prohibés et, en association avec des questions de victimation, celui des violences scolaires.

Les enquêtes de délinquance autoreportée ont aussi été fréquemment mobilisées pour tester des théories criminologiques telles la théorie de l'étiquetage, celle du contrôle de Gottfredson & Hirschi (1990), plus récemment l'*Integrated Cognitive Antisocial Potential Theory* de Farrington (2005) ou la *Situational Action Theory* de Wikström (2005), ...

La méthode apparaît institutionnalisée dans les pays scandinaves, les Pays-Bas et au Royaume-Uni : la régularité des enquêtes nationales permet d'y envisager l'élaboration de séries chronologiques. On rencontre aussi un nombre assez important d'enquêtes longitudinales et d'investigations régionales ou locales en Allemagne. L'usage est plus ponctuel dans les pays latins. Comme pour les enquêtes de victimation, il existe des dispositifs internationaux, plus spécifiquement européens, comme les ISRD ou ESPAD.

Les bonnes pratiques recommandées sont :

- Lors de l'utilisation d'échantillons d'écoliers, inclure les classes d'éducation spéciale et trouver un moyen d'ajouter à l'échantillon les jeunes qui ne sont pas à l'école. Ces deux dernières catégories sont particulièrement importantes pour parvenir à une vue d'ensemble réaliste des comportements déviants et délinquants parmi les jeunes.
- Recourir autant que possible à des questions canoniques afin de permettre d'établir des comparaisons dans le temps et l'espace.
- Bien séparer les comportements problématiques et les infractions triviales du reste des infractions.
- Inclure des types d'infractions plus graves dans le questionnaire (par ex, les abus sexuels).
- Améliorer la prise en compte des variables sociodémographiques.
- Utiliser les techniques d'enquête assistées par ordinateur (CAPI, CASI et CAWI) afin de réduire les coûts de l'enquête et les risques d'erreur lors de la saisie des informations dans la base de données.
- Inclure des questions sur la victimation afin d'avoir une image plus complète de l'échantillon, notamment en cas d'enquête sur les violences scolaires.

3. La comparaison entre données d'enquête et statistiques officielles

Cet atelier a donné lieu à un séminaire tenu à Barcelone au mois de septembre 2008. Il a réuni, outre certains observateurs,

Membres de l'atelier sur la comparaison entre données d'enquête et statistiques officielles

Sandrine Haymoz (Universität Zurich), Marcelo Aebi (Université de Lausanne), Martin Killias (Universität Zurich), Philippe Lamon (Université de Lausanne), pour la Suisse,
 Bruno Aubusson de Cavarlay (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales – CESDIP – CNRS, Université de Versailles Saint Quentin, ministère de la Justice), pour la France,
 Mike Hough (King's College) et Paul Norris (Scottish Centre for Crime and Justice Research), pour le Royaume-Uni,
 Joachim Oberfell-Fuchs (Kriminologischer Dienst Baden-Württemberg), pour l'Allemagne,
 Giovanni Sacchini (Città sicure, Regione Emilia-Romagna), pour l'Italie,
 Karin Wittebrood (Sociaal en Cultureel Planbureau, SCP) pour les Pays-Bas,
 Pour le rapport général, Jan Van Dijk (Universiteit Tilburg),
 Philippe Robert, Renée Zauberman (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales – CESDIP), Amadeu Recasens i Brunet (Universidad central de Barcelona), Rosella Selmini (Città sicure, Università degli studi di Macerata), Michel Marcus (Forum européen pour la sécurité urbaine – EFUS) pour le groupe d'animation du programme.

Ici, il a fallu constater que peu de pays pouvaient se targuer de posséder une expérience suffisante en la matière, et encore l'un de ceux que l'on a englobé, l'Italie, n'a pu fournir qu'un constat de carence. L'étude a finalement porté sur le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et la Suisse.

Qu'en retenir en bref ?

L'invention des enquêtes de victimation ou de délinquance autoreportée a eu, comme on l'a déjà relevé, pour motif impulsif les doutes que l'on nourrissait sur la validité des comptages institutionnels : non seulement, ils ne pouvaient enregistrer que ce qui était porté à leur

connaissance ou ce que les professionnels parvenaient à découvrir, mais encore on les soupçonnait de dépendre largement des priorités institutionnelles, voire d'être très exposés à des déformations ou manipulations politiques ou corporatives, enfin de rester assez mutiques sur les caractéristiques des incidents et celles des victimes. L'idée de comparer les estimations tirées des enquêtes aux données policières est donc née tout de suite. Elle marque très fortement les entreprises américaines : le *National Crime and Victim Survey* (NCVS) a adopté des questionnements facilement comparables avec les catégories de l'*Uniform Crime reporting* (UCR) et la part faite aux interrogations sur les attitudes ou opinions y demeure très maigre. En outre, des travaux scientifiques⁹ considérables ont été consacrés à la comparaison entre les deux sources. Si, en Europe, les enquêtes ont moins collé aux intitulés policiers et ont fait une large part aux investigations sur le sentiment d'insécurité et les opinions et comportements des victimes et sur leurs conditions de vie, un effort important a été consenti dans quelques pays pour aboutir à comparer estimés d'enquêtes et statistiques officielles.

Il a fallu passer de la prévalence à l'incidence puis à des estimés en valeur absolue ; il a fallu encore sélectionner les catégories policières correspondant aux mieux aux différentes victimations. Toute la littérature, soit étatsunienne soit européenne, insiste sur la difficulté de l'exercice et sur les pièges qu'il faut parvenir à vaincre. Tout ceci a demandé la construction d'un important savoir-faire qui n'est malheureusement partagé qu'entre une poignée de spécialistes.

Une fois cet effort consenti, on a pu procéder à des comparaisons à différents niveaux, international, national, régional ou local, soit de manière instantanée soit en tendance.

Au niveau international, la comparaison des données de l'ICVS avec les compilations disponibles de statistiques officielles - l'UN Crime Survey, Interpol, l'European Sourcebook – ont permis de conclure que les sources officielles sont raisonnablement cohérentes entre elles mais qu'elles présentent une faible corrélation avec les données de victimation et, plus grave, que les variables sociales corrélées à la délinquance peuvent varier fortement d'une source à l'autre, remettant ainsi sérieusement en cause les théories sur les causes générales de la délinquance qui reposent sur le seul recours aux données officielles.

Les comparaisons nationales conduisent à conclure que les changements relevés dans la délinquance enregistrée par les données officielles reflètent surtout les modifications dans les pratiques de l'enregistrement policier, notamment des prises en compte plus systématiques des informations apportées aux institutions par les victimes. De la sorte, les données officielles ne donnent qu'une vue très atténuée des baisses de certaines victimations au cours des deux dernières décennies ; et les hausses considérables de la violence qu'elles montrent tiennent plus à des changements de la législation ou des pratiques policières qu'elles ne reflètent les modifications de ces victimations.

Au total, malgré les difficultés de l'exercice, la comparaison systématique des deux sources – pour les délinquances qui sont prises en compte dans l'une et dans l'autre – permet une critique de chaque source. D'ailleurs, les enregistrements plus systématiques des plaintes constatées dans plusieurs pays sont vraisemblablement dus à l'existence à côté des statistiques officielles des enquêtes de victimation. On s'aperçoit qu'une source isolée ne fournit qu'une information illusoire et que seule la triangulation entre plusieurs sources permet de parvenir à mieux cerner le problème.

Par ailleurs, la comparaison permet aussi d'éclairer des problèmes jusqu'alors mal aperçus. Le plus important est incontestablement la propension des victimes au renvoi dont on découvre qu'elle varie considérablement entre victimations d'une part, mais aussi entre pays de l'autre. Le second concerne les mécanismes institutionnels d'enregistrement des plaintes ou des initiatives policières sur lesquels planait une profonde obscurité : la fabrication des statistiques institutionnelles demeure largement une boîte noire sur laquelle la comparaison avec les données d'enquête permet enfin de jeter quelque lumière. Au-delà cette comparaison aide à saisir les

⁹ Dont témoigne en dernier lieu Lynch, Addington 2007.

mécanismes de régulation systémique – telle l’inertie institutionnelle¹⁰ - qui gèrent le processus pénal.

Finalement, l’intérêt de la comparaison s’entend à d’autres sources que les statistiques policières et les enquêtes de victimation, par exemple les comptages sanitaires - comme la statistique des causes de décès ou celle d’admission aux urgences hospitalières – les enquêtes de délinquance ou de déviance autoreportées en matière notamment de consommation de produits prohibés ou de violences scolaires, ou encore les évaluations monétaires de certaines criminalités comme la fraude fiscale ou la criminalité d’affaires. Cette remarque importe d’autant plus que le champ de compétence des enquêtes de victimation ne couvre pas, tant s’en faut, toutes les incriminations.

Si cette diversification des sources permet d’échapper à la situation antérieure de monopole des données institutionnelles pénales, elle n’évacue pas cependant les risques de pression suscités par l’extraordinaire sensibilité politique actuelle des problèmes de délinquance. C’est pourquoi l’accent est mis avec insistance sur l’utilité qu’il y aurait à confier les exercices de comparaison à des collègues scientifiques indépendants au lieu de les remettre à des instances politico-administratives, seraient-elles saupoudrées de quelques intellectuels organiques à titre de caution. C’est ainsi que le rapporteur général de cet atelier a lourdement insisté sur le gain que représenterait l’institutionnalisation d’une enquête européenne de victimation pilotée par un collègue indépendant de scientifiques.

II. Mesurer la performance des politiques de sécurité et de prévention

Dans cette seconde partie, nous avons tenu un seul atelier à Bologne en juillet 2008 consacré à l’évaluation des politiques de sécurité et de prévention. L’équipe comprenait

Membres de l’atelier sur l’évaluation des politiques de sécurité et de prévention

Sybille Smeets & Carrol Tange (Université libre de Bruxelles), pour la Belgique,
Anne Wyvekens (CERSA, U. Panthéon-Assas et CNRS) pour la France,
Karin Wittebrood (*Sociaal en Cultureel Planbureau*) pour les Pays-Bas,
Tim Hope (*Keele U.*) pour le Royaume-Uni,
Wolfgang Heinz (*U. Konstanz*) puis Philippe Robert (CESDIP, CNRS, Université de Versailles Saint Quentin, ministère de la Justice) comme rapporteur général,
Renée Zauberman (CESDIP, CNRS, Université de Versailles Saint Quentin, ministère de la Justice),
Amadeu Recasens i Brunet (*U.C. Barcelona*), Michel Marcus (Forum européen pour la sécurité urbaine) pour le groupe de pilotage,
Marion Jendly (Centre International de prévention de la criminalité), Gian-Guido Nobili (*Città sicure, Regione Emilia-Romagna*) et des étudiants postgradués de l’U. *degli studi di Bologna* comme observateurs.

Il a été très difficile de constituer un groupe de travail sur le thème de l’évaluation. Plusieurs spécialistes se sont désistés en cours de route, les scandinaves dès le début du processus, les rapporteurs allemands à peine quelques jours avant le séminaire. Même le rapporteur général allemand s’est avéré, après le séminaire, incapable de mettre sur pied un rapport de synthèse, de sorte qu’il a fallu le remplacer par un membre du comité de pilotage. Cette avalanche de difficultés témoigne parfaitement de la difficulté qu’il y a à le traiter.

Finalement le groupe de pilotage a décidé de réunir une sorte d’échantillon de pratiques et même de conceptions très différentes de l’évaluation des politiques de prévention et de sécurité en Europe.

¹⁰ On dénomme ainsi l’atténuation ou le retard de la prise en compte par les institutions des mouvements de la délinquance.

En Belgique l'effort évaluatif – qui est lié aux contrats de sécurité entre l'État fédéral et des communes – semble plutôt perdre de la vigueur dans les dernières années.

La France présente le cas d'une évaluation 'officielle' prise en charge par l'administration.

Les Pays-Bas offrent l'exemple d'une méta-évaluation qui toise l'ensemble des matériaux nationaux disponibles à l'aune d'un canon scientifique 'quasi-expérimental' d'origine anglo-saxonne.

Finalement, l'Angleterre et le Pays de Galles présentent le cas d'une pratique évaluative ancienne et systématique qui couvre tout le champ des politiques de prévention et permet d'aborder des problèmes méthodologiques complexes.

Que retenir de cet atelier ?

L'évaluation constitue une matière paradoxale : chacun chante ses louanges, mais, en réalité, tout le monde s'en méfie. Du côté des décideurs, on serait charmé d'entendre démontrer (avec l'aura de la science) que *ça marche*, mais on craint toujours que la politique sur laquelle on a fondé son succès et sa réputation ne soit pas jugée aussi bonne qu'on l'affirme. Du côté des scientifiques, on redoute la difficulté de la démarche, on craint toujours le ridicule d'avoir déclaré efficace un programme que s'avèrera finalement contre-productif. Surtout, on appréhende de se faire sans cesse *tordre le bras* par des commanditaires qui n'admettent qu'une évaluation louangeuse. En somme, chacun des protagonistes, décideur ou chercheur, a peut-être beaucoup à gagner potentiellement dans le recours à l'évaluation, mais il risque aussi d'y perdre énormément. Et c'est peut-être ce qui explique les réticences concrètes à travailler sur un thème dont pourtant tout le monde parle.

La tentation est grande de capturer les bénéfices de l'évaluation sans se soumettre à ses risques. Il y a deux manières d'y parvenir : la première consiste à s'évaluer soi-même, la seconde à contrôler tellement bien l'évaluateur externe qu'il est pratiquement contraint à des conclusions positives. En procédant en interne, l'institution en charge d'une politique de prévention ou de sécurité parvient au mieux à produire un audit : elle mesure ce qui a été produit à l'aune des intentions initialement avancées et des moyens mis en œuvre. L'évaluation, au contraire, ne commence que lorsqu'on mesure, non pas ce qui a été fait, mais la conséquence, l'impact qu'a eu cette action sur une cible extérieure, une population ou un territoire. L'installation de vingt caméras dans les rues d'une ville constitue un produit (*output*) pas un impact (*outcome*) : c'est ce que l'on a fait. En revanche, obtenir une baisse de 20% de la délinquance dans la rue ou une atténuation de la peur constituent bien des résultats.

Pour parvenir à une évaluation, un regard extérieur constitue une condition, sinon suffisante, en tous cas nécessaire. De même qu'il est nécessaire de recourir à des données externes à la vie administrative pour estimer l'impact obtenu.

Pour autant, avoir déterminé préalablement la consistance réelle de la politique ou du programme, ses *objectifs*, les *moyens (inputs)*, leur *mise en œuvre*, enfin les *produits (outputs)* représente un prérequis à toute évaluation. Il faut être capable de distinguer l'échec dû à l'inefficacité du programme de ceux imputables tout simplement à une absence de mise en œuvre ou à son incomplétude.

Il s'est installé une sorte de standard minimal comportant une comparaison avant/après, la prise en compte de groupes ou de zones de contrôle, enfin l'examen de la relation entre l'action et l'impact¹¹.

La comparaison avant/après est évidemment fondamentale : sans elle, pas d'évaluation, tout simplement. Mieux vaut prévoir l'évaluation avant le commencement de l'action : on sera plus à l'aise pour observer la situation *ex ante*, plutôt que d'avoir à la reconstituer péniblement après coup. Ensuite, mieux vaut retenir un nombre suffisant de critères pour cette comparaison

¹¹ Les références classiques sont constituées par le bilan dirigé par Lawrence Sherman pour le Congrès des États-Unis, ainsi que les recommandations du *Campbell Collaboration Crime and Justice Group* et du *Scientific Model Scale* ou SMS, même si le caractère exclusif des modèles ainsi proposés a fait l'objet de différentes réserves.

avant/après afin de ne pas manquer des effets auxquels on n'avait pas pensé. Pareille précaution permet de découvrir plus facilement les effets pervers : un harcèlement des *dealers* diminue en effet l'impact de la drogue dans un quartier, mais les méthodes d'intervention policière exaspèrent tellement les jeunes que les violences augmentent. Enfin, déborder le cadre de la zone d'intervention du programme permet d'observer d'éventuels effets de déplacement de la délinquance (elle diminue là où s'applique le programme mais se transporte à côté) mais aussi des effets de contagion 'vertueuse' (l'investissement préventif est alors assez puissant pour rayonner aux alentours de sa zone propre d'intervention).

Les spécialistes critiquent beaucoup les mesures d'avant/après qui ne s'accompagnent pas de l'observation de zones ou de populations de contrôle où le programme à évaluer ne s'applique pas. On insiste même sur l'utilité de disposer d'un panier de zones (ou de populations) de contrôle afin de neutraliser l'effet d'une crise soudaine dans l'une d'entre elles. Ainsi ambitionne-t-on de passer du modèle assez primitif de la 'boîte noire' à un dispositif que l'on qualifie de 'quasi-expérimental'. Disposer de zones ou de populations de contrôle a pour but de trancher l'interrogation : le changement observé peut-il être attribué au programme évalué ou se serait-il passé quand même en son absence ?

Mais l'application mécanique d'une démarche 'quasi-expérimentale' ne permet pas d'éviter tous les biais de sélection. Ainsi on peut choisir des terrains parce qu'ils semblent bien disposés envers le programme que l'on veut mettre en œuvre, mais l'effet observé peut être dû autant au 'capital social' dont dispose ce terrain qu'au programme qu'on y déploie. Mais l'on peut aussi sélectionner des zones ou des groupes particulièrement défavorisés et n'observer alors que leur retour à la moyenne. C'est pourquoi Hope suggère de modéliser les effets de sélection en s'inspirant de la micro-économétrie.

En tous cas, l'ensemble de ces difficultés donne une importance particulière à la troisième phase de l'évaluation : avant de conclure à l'existence d'un impact, il faut pouvoir i) envisager et rejeter des explications alternatives, ii) expliquer au contraire comment les actions concrètement réalisées ont pu parvenir au résultat observé et iii) décider de la vraisemblance de ce processus.

Reste enfin l'aval de l'évaluation, son utilisation. On peut distinguer l'accompagnement de l'action et sa transposabilité. Une étude d'impact mise en place dès le début est à même de produire des informations en cours de route permettant d'ajuster les dispositifs. Mais on attend aussi de l'évaluation qu'elle indique les formules assez prometteuses pour être transposables. Néanmoins, généraliser une expérience-pilote ne va pas de soi ; ce qui a donné de bons résultats dans un certain contexte peut s'avérer moins performant si on le transpose dans d'autres très différents. Ici, les biais de sélection peuvent jouer à plein d'où l'importance de les détecter et de les neutraliser avant de conclure à une validité externe du programme sous évaluation.

Il ne faut pas oublier toutefois que l'évaluation est le domaine de relations particulièrement délicates entre le monde des décideurs et celui des scientifiques. Entre le refus des premiers de recourir aux seconds et, au contraire, une quasi-annexion, l'établissement d'une coopération fondée sur le respect de l'autonomie réciproque des deux sphères n'est pas facile à obtenir. Sans elle cependant l'évaluation ne serait que faux-semblant.

Pour autant, l'efficacité d'un programme ne tranche pas de la pertinence de sa localisation : les moyens que l'on dépense à un endroit risquent de manquer ailleurs où les besoins peuvent être plus urgents. Au delà de toute évaluation, on ne peut pas se dispenser d'une réflexion sur la répartition des actions, sinon les actions de sécurité peuvent bien devenir à la longue un privilège de nantis.

Enfin, les politiques de prévention et de sécurité sont généralement incapables de venir à bout des effets dévastateurs de l'accumulation de conditions socio-économiques négatives dans certains groupes sociaux ou certaines zones urbaines à forte concentration de pauvreté. Il ne faudrait pas qu'elles servent à masquer l'absence de politiques sociales et économiques efficaces ou, pis, la persistance d'une accumulation de décisions et de pratiques ségrégatives. Sans politique efficace de réaffiliation, elles ne seraient ne serait qu'un leurre.

Au chapitre des recommandations, on pourrait suggérer à qui veut s'engager dans l'évaluation des politiques de prévention et de sécurité

- de ne pas confondre l'évaluation – qui porte sur l'impact de ces politiques sur une cible – avec l'audit, le contrôle de programme ou le calcul coût-efficacité ;
- d'en confier la réalisation à un organe scientifique compétent et extérieur aux institutions qui sont en charge des programmes à évaluer ;
- de respecter l'extériorité mutuelle du domaine des décideurs et de celui des évaluateurs ;
- de prévoir l'évaluation avant le démarrage du programme ;
- d'y affecter des données et un savoir-faire cohérents avec la nature de l'évaluation.

Conclusion

Il n'est pas sûr que l'état de la recherche évaluative permette d'aller substantiellement plus loin même si l'on parvenait à élargir le champ d'observation.

Quant aux enquêtes sur la victimation et l'insécurité et à celles sur la délinquance autodéclarée, il pourrait toujours être profitable de procéder à des recensements plus complets et plus systématiques des pratiques européennes. D'ailleurs, des opérations de ce genre sont, paraît-il, en cours, ainsi celle de Marcelo Aebi et Jan Van Dijk sur l'intégralité des enquêtes réalisées en zone européenne. Pour autant, ce travail d'extension ne nécessite probablement pas l'appui d'un séminaire.

En revanche, il serait probablement utile d'approfondir la réflexion scientifique collective sur la comparaison entre enquêtes et statistiques institutionnelles et sur ses retombées et ses conséquences. La matière est méthodologiquement difficile ; en même temps, ses apports sont potentiellement considérables ; son investissement se borne quant à présent aux travaux d'une poignée de spécialistes. Un séminaire sur ce thème permettrait d'approfondir les problèmes méthodologiques et leurs solutions, de s'appesantir sur les convergences inattendues entre pays aux institutions pourtant différentes, de soupeser enfin les suites de ces exercices sur l'analyse de la délinquance et des politiques de prévention et de sécurité et sur les théories qu'on échafaude à leur propos.

Références

- CANTOR D., LYNCH J.P., 2000, Self-Report Surveys as Measures of Crime and Criminal Victimization, in DUFFEE D., MCDOWALL D., GREEN-MAZEROLLE L., MASTROFSKI S. (Eds.), *Measurement and Analysis of Crime and Justice*, Washington DC, National Institute of Justice, 85-138.
- CICOUREL A.V., KITSUSE J.I., 1963, A Note on the Uses of Official Statistics, *Social Problems*, 12, 131-139.
- DEL FRATE A.A., ZVEKIC U., VAN DIJK J.J.M. (Eds.), 1993, *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, Rome, UNICRI.
- DITTON J., FARRALL S., 2007, The British Crime Survey and the Fear of Crime, in HOUGH J.M., MAXFIELD M.G. (eds.), *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, 223-241.
- FARRINGTON D.P., 2005, The integrated Cognitive Antisocial Potential (ICAP) theory in FARRINGTON D.P., (Ed.), *Integrated Developmental and Life-course theories of offending*, New Brunswick, NJ, Transaction, 73-92.
- GOTTFREDSON M. R., HIRSCHI T., 1990, *A General Theory of Crime*, Stanford, CA, Stanford University Press.

- GOUDRIAAN H., WITTEBROOD K., NIEUWBEERTA P., 2006, Neighbourhood Characteristics and Reporting Crime: Effects of Social Cohesion, Confidence in Police Effectiveness and Socio-Economic Disadvantage, *British Journal of Criminology*, 46, 4, 719-742.
- HERPIN N., LAGRANGE H., 2005, La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage, *Revue économique*, 56, 2, 285-312.
- HOPE T., 2007, The Distribution of Household Property Crime Victimization: Insights from the British Crime Survey, in HOUGH M., MAXFIELD M.G. (Eds.), *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, 99-124.
- HOUGH M., MAXFIELD M.G. (Eds.), 2007, *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing.
- HOUGH M., ROBERTS J., 2007, Public Opinion and Criminal Justice: The British Crime Survey and Beyond, in HOUGH M., MAXFIELD M.G. (Eds.), *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing, 199-221.
- JACKSON J., 2005, Validating New Measures of the Fear of crime, *International Journal of Social Research Methodology*, 8, 4, 297-315.
- KURY H. (Ed.) 2008, *Fear of crime - Punitivity. New Developments in Theory and Research*, Bochum, Universitätsverlag Brockmeyer.
- KURY H., 1994, The influence of the specific formulation of questions on the results of victim studies, *European Journal on Criminal Policy and Research*, 2, 4, 48-68.
- KURY H., OBERGFELL-FUCHS J., WÜRGER M., 2000, *Gemeinde und Kriminalität. Eine Untersuchung in Ost- und Westdeutschland*, Freiburg, iuscrim.
- LYNCH J.P., ADDINGTON L.A., 2007, *Understanding Crime Statistics; Revisiting the Divergence of the NCVS and UCR*, Cambridge, Cambridge University Press
- MAYHEW P., van DIJK J.J.M., 1997, *Criminal Victimization in Eleven Industrialised countries. Key Findings from the 1996 International Crime Victims Survey*, Den Haag, WODC.
- PAUWELS L., PLEYSIER S., 2005, Assessing Cross-Cultural Validity of Fear of Crime Measures through Comparisons between Linguistic Communities in Belgium, *European Journal of Criminology*, 2, 2, 139-159.
- PEASE K., 1993, Individual and community influences on victimisation and their implications for crime prevention, in FARRINGTON D.P., SAMPSON R.J., WIKSTRÖM P.-O. (Eds.), *Integrating Individual and Ecological Aspects of Crime*, Stockholm, National Council for Crime Prevention,
- PEASE K., 1998, *Repeat Victimization: Taking Stock*, Crime Detection and Prevention Series Paper 90, London, Home Office.
- PLEYSIER S., PAUWELS L., VERVAEKE G., GOETHALS J., 2005, Temporal invariance in repeated cross-sectional 'fear of crime' research, *International Review of Victimology*, 12, 3, 273-292.
- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, 1967, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.
- RAND M., 2006, The national crime victimization survey : 34 years of measuring crime in the United States, *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, 23, 4, 289-301.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2004, Les préoccupations sécuritaires : une mutation?, *Revue française de sociologie*, 45, 2, 211-242.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., NEVANEN S., DIDIER E., 2008, L'évolution de la délinquance d'après les enquêtes de victimation, France 1984-2005, *Déviance et Société*, 32, 4, 335-371.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003, La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du travail*, 45, 3, 343-359.

- SAMPSON R.J., GROVES B.W., 1989, Community Structure and Crime: Testing Social-Disorganization Theory, *American Journal of Sociology*, 94, 4, 774-802.
- SCHNELL R., KREUTER F., 2000, Untersuchungen zur Ursache unterschiedlicher Ergebnisse sehr ähnlicher Viktimisierungssurveys, *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 52, 1, 96-117.
- SCHWIND H.-D., AHLBORN W., EGER H.J., JANY U., PUDEL V., WEISS R., 1975, *Dunkelforschung in Göttingen 1973/1974*, Wiesbaden, Bundeskriminalamt.
- SKOGAN W.G., 1994, *Contacts Between Police and the Public: A British Crime Survey Report* Home Office Research Series, London, Her Majesty's Stationary Office.
- SKOGAN W.G., 2007, Survey Assessments of Police Performance, in HOUGH M., MAXFIELD M.G. (Eds.), *Surveying Crime in the 21st Century*, Cullompton, Willan Publishing,
- STEPHAN E., 1976, *Die Stuttgarter Opferbefragung. Eine kriminologisch-viktimologische Analyse zur Erforschung des Dunkelfeldes unter besonderer Berücksichtigung der Einstellung der Bevölkerung zur Kriminalität*, Wiesbaden, BKA.
- VAN DIJK J.J.M., MANCHIN R., VAN KESTEREN J., NEVALA S., HIDEG G., 2007, *The Burden of Crime in the EU. Research Report: A Comparative Analysis of the European Crime and Safety Survey (EU ICS) 2005*, Brussels.
- VAN DIJK J.J.M., MAYHEW P., 1992, *Criminal Victimization in the Industrialised World : Key Findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys*, The Hague, Ministry of Justice.
- VAN DIJK J.J.M., MAYHEW P., KILLIAS M., 1990, *Experiences of Crime across the World. Key findings from the 1989 International Crime Survey*, Deventer - Boston, Kluwer.
- VAN KESTEREN J., MAYHEW P., NIEUWBERTA P., 2000, *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries. Key Findings from the 2000 International Crime Victims Survey*, The Hague, WODC.
- VAN WILSEM J., 2003, *Crime and Context: The Impact of Individual, Neighborhood, City and Country Characteristics on Victimization*, ICS Dissertation Series.
- VANDERVEEN G., 2006, *Interpreting Fear, Crime, Risk and Unsafety*, Boom Legal Publishers.
- WIKSTRÖM, P. O., 2005, The Social Origins of Pathways in Crime: Towards a Developmental Ecological Action Theory of Crime Involvement and Its Changes, in FARRINGTON D.P. (Ed.), *Integrated Developmental and Life-course theories of offending*, New Brunswick, NJ, Transaction, 211-246.
- WITTEBROOD K., 2001, Onveiligheidsbeleving en slachtofferschap in westerse geïndustrialiseerde landen. Een multilevel-analyse, *Tijdschrift voor criminologie*, 43, 2, 144-157.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2004, Profils de victimes, profils de victimations, *Déviance et Société*, 28, 3, 369-384.